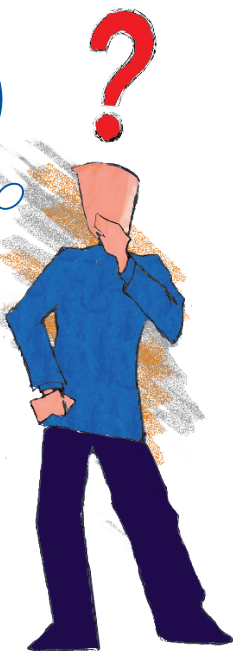


**Vous êtes en arrêt de travail,
pensez à la visite
de pré-reprise**

**Comment reprendre
mon travail
sereinement**

Effectuée avant la fin
de votre arrêt,
cette démarche vous
permettra de reprendre
dans les meilleures
conditions possibles.





La visite de pré-reprise

Qui est concerné ?

Elle est **conseillée pour tout salarié en arrêt de travail pour maladie ou accident**, lorsqu'il pense qu'il aura des difficultés pour reprendre son poste, soit temporairement, soit définitivement.

Pourquoi la demander ?

Cette visite a pour but :

- De permettre au salarié d'échanger sur sa situation
- De **préparer le retour dans l'emploi** et de prévoir l'adaptation du poste si nécessaire (temps partiel thérapeutique, aides techniques,...)
- De mobiliser, si besoin, les partenaires du maintien dans l'emploi (SAMETH*, CARSAT,...)
(* SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés)

Qui peut la demander ?

Le salarié, le médecin traitant ou le médecin conseil de la Sécurité Sociale peuvent la solliciter. Cette visite peut être conseillée par l'employeur, mais il ne peut la demander lui-même.

Comment et quand la demander ?

Le salarié doit prendre directement rendez-vous auprès du secrétariat du Médecin du Travail, **le plus tôt possible**.

